

Blockchain – la fin ou le futur des sociétés de gestion? —

Chers membres, dans l'industrie musicale, le mot «blockchain» est désormais sur toutes les lèvres. Il semblerait que cette technologie, utilisée avec des «contrats intelligents» («smart contracts»), permette désormais de se passer d'intermédiaires: le compositeur pourrait être crédité directement d'une part sur le prix du billet de concert ou de l'écoute en streaming. D'aucuns prédisent par conséquent la fin des sociétés de gestion. Mais la rengaine est connue. Vincent Salvadé, Directeur général adjoint [ARTICLE COMPLET \[suisablog.ch/fr/interne\]\(http://www.suisablog.ch/fr/interne\)](http://www.suisablog.ch/fr/interne)

SUISAinfo



Actualités pour les membres de SUISA / Novembre 2017



PHOTO: CRAFT

Il arrive très souvent que les musiciennes ou musiciens aient plusieurs sources de revenu. Il peut par exemple s'agir de cachets de concerts, d'honoraires pour commandes de compositions ou encore de salaires pour une activité d'enseignement dans une école de musique. Les redevances SUISA constituent également une catégorie de revenus; il vaut la peine de penser à la prévoyance-vieillesse et de payer des cotisations AVS sur ces recettes.

BON À SAVOIR

Les redevances de SUISA sont soumises à l'AVS

Les redevances de droits d'auteur versées par SUISA sont considérées comme un revenu professionnel provenant d'une activité indépendante et doivent être déclarées à la caisse de compensation. De cette manière, on évite des recouvrements ultérieurs et des réductions de rentes au moment de la retraite.

TEXTE Martin Korrodi

Tout auteur qui touche des redevances de SUISA pour l'utilisation de ses œuvres est tenu de déclarer ces revenus au fisc et de payer des cotisations à la caisse de compensation

pour les assurances sociales. Les redevances de SUISA sont considérées comme un revenu provenant d'une activité indépendante et sont par conséquent soumises à l'AVS.

Lorsque les recettes provenant d'une activité indépendante rémunérée ne dépassent pas 2300 francs par année, la caisse de compensation perçoit les cotisations uniquement si l'assuré le demande (voir encadré en fin de texte). Il est néanmoins tout de même recommandé de déclarer également les montants inférieurs à cette limite; il est ainsi possible d'éviter des lacunes de cotisations, susceptibles de déboucher sur des réductions de rentes à l'âge de la retraite.

Dans le cas de musiciens actifs en tant qu'indépendants, il est particulièrement intéressant de demander à la caisse de compensation d'établir un extrait de compte, afin de mettre en lumière d'éventuelles lacunes de

cotisations. Si ces lacunes se sont produites au cours des cinq dernières années, vous pouvez les combler par des paiements complémentaires. Les autorités fiscales annoncent aux caisses de compensation les données relatives au revenu imposable. Sur la base de ces données, les caisses de compensation peuvent déterminer si les cotisations AVS n'ont pas été payées sur certaines parties du revenu professionnel. Les caisses de compensation peuvent exiger un paiement des cotisations manquantes. Lors de tels recouvrements, le paiement d'un intérêt moratoire est exigé. Dans ces conditions, il vaut la peine de déclarer à temps les redevances SUISA à la caisse de compensation, en s'acquittant des cotisations demandées.

Toute personne vivant ou travaillant en Suisse est obligatoirement assurée à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Tous les

assurés – à l'exception des enfants – sont par conséquent tenus de payer des cotisations AVS. L'assiette de calcul correspond en règle générale au revenu professionnel obtenu.

En cas d'activité salariée, l'assiette de calcul est constituée par le salaire payé par l'employeur. En cas d'activité rémunérée indépendante, les cotisations sont dues sur le revenu obtenu dans le cadre d'une propre activité commerciale ou industrielle.

En principe, on peut se baser sur les lignes directrices suivantes: les cotisations AVS doivent être payées sur le montant déclaré comme revenu et qui figure en tant que tel dans la déclaration d'impôts. La situation est différente dans le cas des recettes telles que les produits de placements en capitaux ou de placements immobiliers, qui sont certes imposables mais qui ne sont pas soumis à l'AVS.

Les redevances de droits d'auteur constituent des revenus professionnels

La composition de musique de commande et les concerts en tant qu'interprète ne sont pas les seules activités rémunérées d'un musicien; la gestion des droits constitue également une source de revenus. Dans ce contexte, tout auteur qui fait valoir ses droits par rapport aux utilisateurs, et qui génère ainsi des recettes de licence, exerce une activité lucrative indépendante dans le sens de ce qui a été décrit plus haut.

Cela est également valable lorsque l'on a confié la gestion de ses droits à un tiers, ce qui est le cas normal dans le domaine de la musique non théâtrale, sous la forme de la gestion collective par une société de gestion telle que SUISA. L'auteur qui adhère à SUISA signe un contrat de gestion. Par ce contrat, le membre confie ses droits à SUISA en chargeant la société de procéder à la gestion de ceux-ci.

Le fait d'avoir obtenu précédemment des rémunérations pour la composition d'œuvres (dans le cadre d'un engagement ou d'une commande) et d'avoir payé des cotisations AVS sur ces montants ne joue aucun rôle. La gestion des droits relatifs à des œuvres propres constitue une activité indépendante qui produit des revenus professionnels supplémentaires, ce qui implique la nécessité d'une déclaration à la caisse de compensation.

«Seuil d'exigibilité» à Fr. 2300.– par année civile

Concernant le seuil d'exigibilité, il convient de noter que ce montant inclut la totalité des recettes provenant de l'activité indépendante rémunérée (cumul). Si les recettes provenant de SUISA sont de 1600 francs pour une année donnée, mais que d'autres recettes ont été acquises dans le cadre de l'activité →

↳ indépendante (activité principale ou accessoire), ces recettes doivent être ajoutées. Si le montant total est supérieur au seuil d'exigibilité, des cotisations AVS doivent être payées sur le montant total, redevances SUISA comprises.

Dans le cas d'employés (personnes exerçant une activité dépendante), le seuil mentionné s'applique également, mais de manière séparée pour chaque rapport de travail. Si le salaire déterminant est inférieur à 2300 francs, les cotisations sont perçues uniquement si l'employé le demande. Il est en règle générale conseillé de demander un décompte, en particulier lorsque plusieurs activités dépendantes avec faible rémunération sont exercées. Certains employeurs du domaine artistique sont tenus, pour protéger les employés, de décompter les cotisations AVS dès le premier franc. C'est notamment le cas pour les producteurs des domaines de la danse et du théâtre, les orchestres, les producteurs phono et audiovisuel, la radio et la télévision, ainsi que les écoles qui proposent des formations artistiques.

Revenus de différents types

Si le revenu provient aussi bien d'une activité indépendante que d'une activité dépendante, la règle concernant le seuil d'exigibilité vaut de manière séparée par type de revenu. La limite jusqu'à 2300 francs vaut donc pour le total de toutes les recettes provenant d'une activité indépendante, redevances SUISA incluses. Le salaire obtenu dans le cadre d'un emploi salarié ne doit pas être pris en considération à ce niveau car, comme décrit précédemment, les recettes provenant d'une activité dépendante doivent être considérées séparément pour ce qui concerne le seuil d'exigibilité.

TIRÉ DE suisablog.ch/fr/bon-a-savoir

MEMBRES

Toni Vescoli: une année anniversaire trépidante

Il y a 75 ans, Toni Vescoli venait au monde, un 18 juillet. Vingt ans plus tard, le 19 septembre, le musicien zurichois fondait le légendaire groupe de beat-music Les Sauterelles, qui fête son anniversaire avec une tournée qui débutera lors de la «Beatweek» à Liverpool. Parallèlement, Toni Vescoli se produit toujours sur scène avec ses projets musicaux en dialecte suisse-allemand «MacheWasiWill», «imDUO» et «Toni VESCOLI&Co». Toni Vescoli était d'ailleurs furieux lorsque, en 1964, l'impresario des Sauterelles inventa un nouveau nom pour le groupe et le fit imprimer en encore plus grosses lettres que le leur sur les affiches: «The Swiss Beatles». Il ne voulait pas se comparer à des stars, seulement exister par sa propre musique. Dès les années 70, il suivit donc son propre chemin, imperturbable, sans se soucier des tendances ni des étiquettes. Ce qui surprend le plus à l'époque, c'est que Toni Vescoli associe ses textes en dialecte à de la musique américaine et rompt ainsi avec la tradition des auteurs-compositeurs. (mg)

Informations et dates de concert: www.vescoli.ch
ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/membres



Julien-François Zbinden, ancien Président et aujourd'hui membre d'honneur de SUISA, a fêté ses 100 ans le 11 novembre 2017.

Julien-François Zbinden: 100 ans!



Autoportrait, gravure sur linoléum, 1937.



Julien-François Zbinden devant un Piper L4, initiation atterrissage (Glacier des Diablerets, 11.12.1975).



Julien-François Zbinden au piano, janvier 2017.

Julien-François Zbinden est pianiste, compositeur, écrivain et ... centenaire. Ce membre d'honneur de SUISA a fêté son 100^e anniversaire le 11 novembre 2017. A l'occasion de cet anniversaire, Jean-Pierre Mathez, rédacteur invité, présente un résumé de la vie et de l'œuvre du jubilaire jusqu'ici.

Né le 11 novembre 1917, neuf ans après le lancement de la Ford T en 1908, Julien-François Zbinden sera le témoin privilégié et attentif de l'extraordinaire évolution technologique, artistique, morale et spirituelle qui bouleverse la vie des humains sur cette terre. Mais c'est avec son piano bien-aimé, que commence son aventure musicale, je le cite: «Aujourd'hui encore, il partage ma ferveur pour la musique de jazz et notre belle complicité est sauvegardée dans l'album «The Last Call...» enregistré en ma 93^e année. Ce quelqu'un est mon instrument, un piano à queue plus que centenaire: Blüthner No. 89293 Modèle 190, construit en 1910 à Leipzig, auquel je dédie cet opus III (intitulé «Blüthner-Variationen», publié aux Editions Bim PNO67, remarque de l'auteur) et qui met fin à la série de mes œuvres destinées au piano.»

Julien-François Zbinden commence par gagner sa vie comme pianiste de bar, s'initiant avec passion au jazz, puis à la composition.

A 30 ans débute sa carrière au département musical de la Radio Suisse Romande qu'il marquera de son empreinte administrative et de son ouverture d'esprit jusqu'à sa retraite en 1982. Des années glorieuses avec l'Orchestre de Chambre de Lausanne, avec la Fanfare Perce-Oreille, avec des chœurs clas-

siques et populaires de la Romandie, des vedettes de la chanson française, des orchestres de jazz; il participe et anime des débats en ligne avec une bravoure respectueuse de l'opinion d'autrui. D'innombrables célébrités du monde de la musique sont invités à Lausanne où les archives regorgent d'interviews et d'enregistrements «en direct» d'artistes célèbres. Il a su ouvrir les portes de la RSR à tous les genres musicaux de qualité, irriguant ainsi une culture musicale plurielle en Romandie et en francophonie.

Vers la mi-cinquantaine, il passe un brevet d'aviateur et s'enivre des émotions que lui procurent ses arabesques et la vision rapetissée de la vie terre à terre.

Julien-François Zbinden, arrivé à l'âge de la retraite, quitte la RSR, et se consacre corps et âme à la composition (sa production atteindra plus d'une centaine d'œuvres), à ses amitiés, aux voyages, et à l'écriture (une impressionnante biographie et deux livres plus récents), sans oublier l'enregistrement au piano de deux disques de jazz récents (TCB Montreux)...

Il a été président de l'Association des Musiciens suisses (1973-1979) et, de 1987 à 1991 de SUISA.

Julien-François Zbinden est aussi une mémoire vivante précieuse, un puits de science, un homme de lettres qui a analysé, étudié son temps avec une grande perspicacité. Ses œuvres musicales ont été jouées dans le monde entier et publiées chez les grands éditeurs européens (depuis 1988 toutes ses nouvelles œuvres sont publiées en Suisse aux Editions Bim).

Espérons que le monde musical de Suisse et de Romandie n'oublie pas cet artiste exceptionnel et continue à transmettre ses œuvres aux futures générations de musiciens et mélomanes de notre pays.

Pour en savoir (beaucoup) plus sur Julien-François Zbinden: www.jfzbinden.ch

TIRÉ DE suisablog.ch/fr/membres

«Je trouve particulièrement excitant le fait de ne pas savoir quelle direction prendra une chanson»

En 2014, James Gruntz se fait connaître grâce à son album Belvedere, dont le succès se confirmera ensuite avec son bon classement dans les charts et l'obtention plusieurs récompenses («Basler Pop-Preis» en 2014 et deux «Swiss Music Awards» en 2015). Pour la création de Waves, sorti récemment, James Gruntz a donc été soumis à une pression accrue. Après avoir grandi à Nidau, près de Biemme, c'est à 16 ans que le musicien est arrivé à Bâle. Il a ensuite réalisé un Master en musique pop à la Haute école des arts de Zurich et vit actuellement dans un loft d'une ancienne usine de Dulliken, dans les environs d'Oltén, où il travaille ses chansons.

Pendant notre entretien, James Gruntz a relativisé cette pression. «La musique a toujours joué un rôle très important dans ma vie. Et ce sera toujours le cas, qu'elle me permette d'en vivre ou non.» Le compositeur, multi-instrumentaliste, producteur et chanteur souligne également que son premier album est sorti il y a dix ans déjà et que Waves, disponible depuis peu, est son sixième album. «J'ai remarqué une évolution constante: mes chansons ont commencé par passer à la radio, puis les engagements pour des concerts se sont enchaînés. Jusqu'à maintenant, chaque nouvel album s'est mieux vendu que le précédent.»

La bourse de travail de 80 000 francs que James Gruntz a reçue en 2016 de la part de la FONDATION SUISA a fortement influencé la création de l'album. En fait, Waves aurait déjà dû sortir ce printemps. «J'ai toutefois remarqué que j'avais besoin de plus de temps pour concevoir l'album tel que je le souhaitais. J'ai donc reporté la sortie de l'album de six mois, sans craindre que mon compte en banque n'affiche un montant négatif.» La bourse de travail a permis de donner naissance à un projet très spécial: dans le cadre de sa tournée, James Gruntz publie aussi un livre de 64 pages. (mg)

www.jamesgruntz.com

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/membres



«En réalité, je gagne ma vie grâce aux cachets des concerts et aux rémunérations des sociétés de gestion», explique James Gruntz.

PHOTO: GREGOR BRÄNDLI

Vue d'ensemble garantie grâce à «Mon compte»

Plus de 14 000 membres utilisent déjà le portail des membres «Mon compte». En 2016, plus de la moitié de l'ensemble des nouvelles déclarations d'œuvres a été effectuée en ligne. Pourquoi les membres sont-ils de plus en plus nombreux à recourir à «Mon compte»? TEXTE Claudia Kempf

Grâce à la zone membres «Mon compte» protégée par un mot de passe, nos membres ont en tout temps une bonne vue d'ensemble sur leurs activités en lien avec SUISA (décomptes, déclarations d'œuvres, etc.).

Décomptes sous forme de documents PDF très pratiques

Tous les décomptes des cinq dernières années peuvent être consultés en ligne à tout moment. L'utilisation en format PDF est aisée et confortable, car il est possible de se déplacer dans un décompte en cliquant dans celui-ci, cela même si le document comporte

plusieurs pages: un clic sur un titre d'œuvre dans le sommaire conduit directement à la liste détaillée des utilisations de l'œuvre, un clic sur le numéro SUISA conduit à la liste des supports sonores ou à la liste des supports audiovisuels. Le total des décomptes d'une année est présenté de manière cumulée. En un coup d'œil, on peut savoir quel montant a été versé par SUISA durant une année. A l'avenir, les membres ayant accès à «Mon compte» pourront renoncer au format papier et recevoir uniquement un message chaque fois qu'un nouveau décompte est disponible.

Fonctions optimisées pour la recherche d'œuvres «provisoires»

Dans le profil, on trouve les données personnelles telles qu'adresse postale et coordonnées bancaires. Cette zone est actuellement en cours de développement, afin que les modifications puissent être effectuées directement par les membres. Dans cette zone, on trouve également les pseudonymes enregistrés et les numéros IPI y relatifs. Pour les membres éditeurs qui ont des sous-éditions ou plusieurs maisons d'éditions principales, toutes les informations sont accessibles au moyen d'un login unique.

Dans la banque de données des œuvres, il est désormais possible de rechercher de façon ciblée des œuvres enregistrées de manière provisoire. Une œuvre est considérée comme enregistrée provisoirement lorsque SUISA apprend son existence par une annonce d'utilisation mais que celle-ci n'a pas été déclarée auprès de SUISA, ou qu'elle l'a été sous un autre nom. Les recettes pour ces œuvres «provisoires» sont provisionnées et réparties ultérieurement, lorsque les œuvres sont déclarées ou qu'un lien a pu être établi avec des œuvres existantes.

Les œuvres peuvent être déclarées en ligne de manière simple. Depuis cette année, il est possible lors du processus de déclaration de rechercher le numéro IPI de membres SUISA et de procéder à une intégration directe dans la déclaration. Pour les éditeurs, il existe en outre depuis ce printemps la possibilité de déclarer des contrats de sous-édition via le portail. Grâce au lien établi avec les systèmes SUISA, les déclarations en ligne sont traitées plus rapidement et de manière plus efficace.

La plateforme «Mon compte» est bien entendu compatible avec les appareils mobiles tels que les tablettes et smartphones. L'offre de services va continuer à être développée de manière continue.

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/interne

Pour commander un login pour un compte personnel d'utilisateur, utiliser l'adresse ci-après:
www.suisa.ch/mon-compte



Le Conseil de SUISA pense à l'avenir

A l'initiative d'un membre tessinois du Conseil de SUISA, Zeno Gabaglio, le Conseil s'est réuni à Lugano cet automne. Les ordres du jour des réunions des 3 et 4 octobre 2017 étaient très chargés. Voici un aperçu des thèmes traités. TEXTE Dora Zeller

L'approbation de la stratégie d'entreprise était l'un des points importants à l'ordre du jour. Avec cette stratégie, les personnes à la tête de notre organisation pensent à l'avenir et définissent des objectifs pour une période donnée. La stratégie de SUISA porte à chaque fois sur quatre années, actuellement les années 2016 à 2020. Sur la base des événements et des plans, la stratégie est adaptée une fois par année. Elle est subdivisée en quatre priorités:

- Coûts & croissance (soigner les relations avec les clients, maximiser les recettes en faveur des membres, stimuler les em-

- ployés et favoriser leur épanouissement)
- Confiance (les membres sont nos «shareholders»)
- Développer le droit d'auteur
- Orienter l'activité en fonction des nouveaux besoins (online et offline)

Pour chaque domaine, des faits sont constatés et des mesures prévues, pour atteindre les objectifs stratégiques. Si l'on prend l'exemple «les membres sont nos shareholders», cela signifie en termes de mesures: repenser et diversifier les prestations pour les membres, standardiser la documentation et la déclaration des œuvres, soigner la transparence et la communication, garantir la gestion des droits de nos membres en Suisse et à l'étranger, ainsi qu'assurer la qualité par l'automatisation et l'optimisation des processus.

Concurrence accrue dans le domaine des licences

Dans le cadre de la priorité «Orienter l'activité en fonction des nouveaux besoins», le domaine offline a été ajouté. Ces dernières années, une concurrence est apparue sur le marché des licences musicales, avec la présence de nouveaux prestataires. Ces prestataires ne sont pas des

coopératives et n'appartiennent pas aux auteurs, comme c'est le cas de la plupart des sociétés de gestion en Europe. Ce sont des entreprises privées à but lucratif.

De nouveaux développements sont apparus dans le domaine du «direct licensing» pour les grands concerts ainsi que dans celui de l'encaissement pour la musique d'ambiance. Il convient d'étudier les nouvelles offres de licences, d'adapter nos propres offres (tarifs) afin de les rendre compétitives, de rechercher des collaborations et de bien réagir face aux conditions-cadres.

Sur la base de la stratégie approuvée, la Direction élabore une roadmap, qui sert à concrétiser les mesures dans des phases déterminées, bien concrètes, avec des délais et la désignation d'une personne responsable.

Répartition: 8126 membres ont obtenu 11 093 521 francs

SUISA procède désormais à des décomptes trimestriels pour la plupart des tarifs. En septembre, des recettes ont été réparties pour les exécutions (tarifs D, K; 1^{er} trimestre 2017), les émissions SSR (tarif A; 1^{er} trimestre 2017), les fenêtres publicitaires (2015) et les reproductions (tarifs PA, PI, PN, VI, VN; 1^{er} trimestre 2017).

Les redevances ont été versées à des membres SUISA (Fr. 5 729 852.-) et aux sociétés-sœurs (Fr. 5 363 669.-). Un montant de 1 229 425 francs a été provisionné pour cause de manque d'information, de documentation, etc. Les montants provisionnés seront intégrés à des décomptes rectificatifs lorsque les données nécessaires à la répartition seront disponibles.

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/interne

Changement dans la répartition des recettes provenant des tarifs TC 1 et TC 2

Au cours de ces dernières années, les exploitants de réseaux câblés sont passés d'une offre analogique à une offre numérique. Afin de tenir compte de ces changements, nous avons procédé à une adaptation de la répartition des recettes provenant des tarifs TC 1 (réseaux câblés), TC 2a (réémetteurs) et TC 2b (réseaux basés IP). Au chiffre 5.5.1 du règlement de répartition, la base de calcul a été modifiée, passant du critère «nombre d'abonnés» au critère «pénétration quotidienne».

Émetteurs en plus grand nombre

Les exploitants de réseaux câblés ont opéré ces dernières années un passage d'une offre analogique à une offre numérique. De ce fait, le nombre de chaînes radio et TV proposées a fortement augmenté.

Jusqu'ici, la base de calcul pour la répartition des recettes provenant des tarifs TC 1, TC 2a et TC 2b était le nombre d'abonnés. Dans ces conditions, la répartition dépendait de la possibilité de réception, donc du nombre d'abonnés à un exploitant de réseau câblé qui avaient la possibilité de recevoir un émetteur donné.

Avec l'augmentation de l'offre, la pertinence du critère du nombre d'abonnés a fortement baissé si l'on considère l'utilisation effective. Les consommateurs ont aujourd'hui à disposition un grand nombre de programmes, mais l'utilisation effective est faible par rapport au potentiel existant. Avec le passage au critère de la «pénétration quotidienne», on prend en considération pour la répartition ce que le consommateur regarde effectivement.

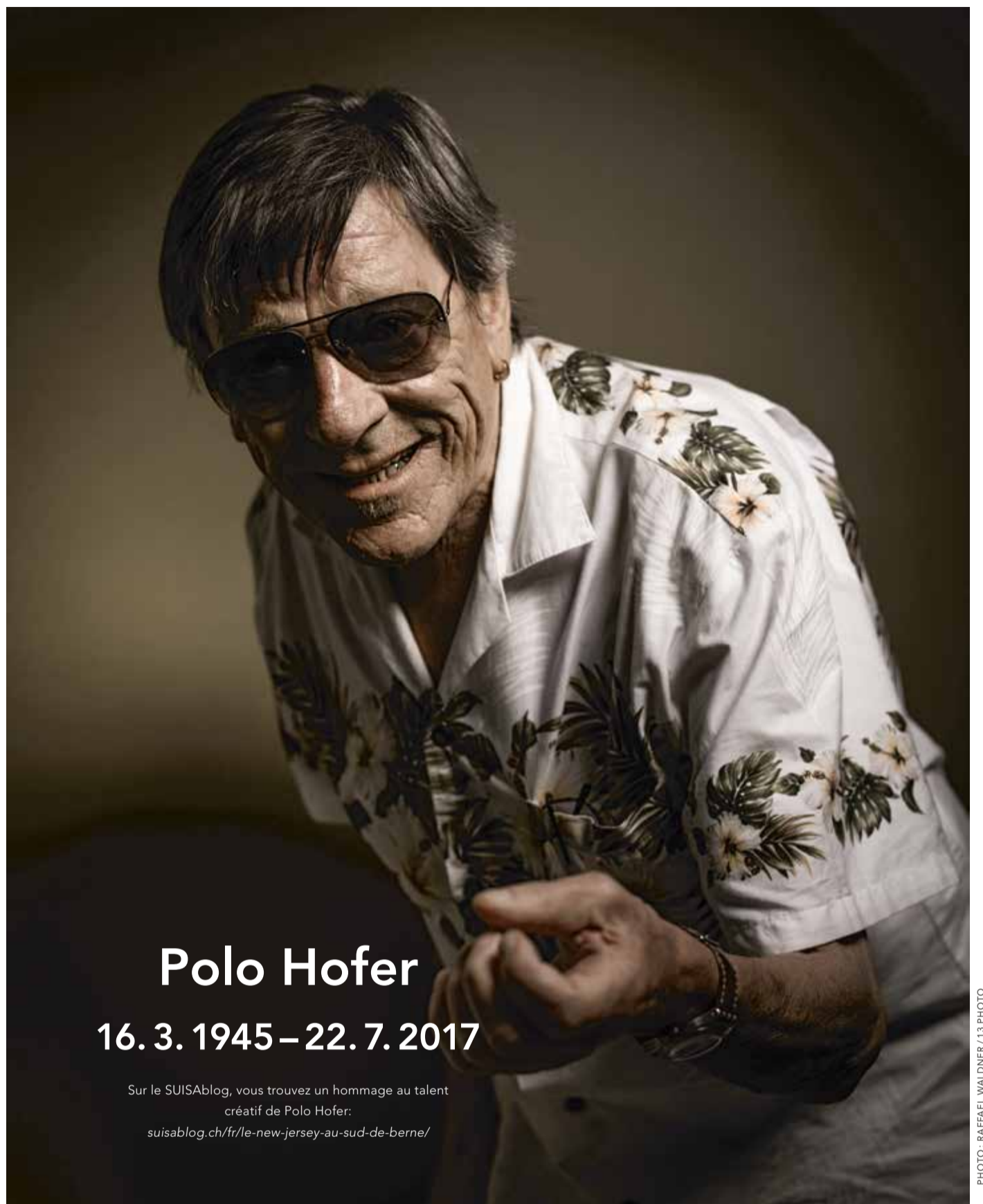
La pénétration quotidienne est le pourcentage de personnes qui, dans une journée moyenne, regardent ou écoutent un programme donné pendant trente secondes au moins. Les chaînes uniquement «zappées» ne sont pas prises en compte dans ce contexte.

Répartition plus précise sur la base de l'utilisation effective

En recourant au critère de la pénétration quotidienne, on tient mieux compte de l'utilisation effective: les redevances de droit d'auteur vont désormais aux émetteurs qui sont effectivement regardés ou écoutés. Les chaînes que le consommateur ne regarde pas ou n'écoute pas, ou qui sont uniquement «zappées», ne sont pas prises en considération pour les affectations aux trois groupes d'émetteurs (SSR SRG, émetteurs privés de Suisse, émetteurs de l'étranger).

Le passage au critère de la pénétration quotidienne a pour conséquence qu'à l'avenir, des montants plus importants seront répartis en faveur des programmes d'émissions suisses. Avec le calcul de la répartition effectuée jusqu'ici sur la base du nombre d'abonnés, de nombreux émetteurs de l'étranger étaient pris en compte alors qu'ils étaient regardés seulement par une petite partie des abonnés. Cela ne sera plus le cas avec le calcul sur la base de la pénétration quotidienne. (Irène Philipp Ziebold)

TIRÉ DE suisablog.ch/fr/bon-a-savoir



Polo Hofer

16. 3. 1945 – 22. 7. 2017

Sur le SUISAblog, vous trouvez un hommage au talent créatif de Polo Hofer:
suisablog.ch/fr/le-new-jersey-au-sud-de-berne/

PHOTO: RAFFAEL WALDNER / 13 PHOTO

FONDATION SUISA

IMPRESSUM

«L'intuition et l'impact émotionnel sont plus importants que certains concepts figés»

La FONDATION SUISA attribue à Balz Bachmann le Prix de Musique de Film 2017 pour ses compositions pour le film documentaire «Bis ans Ende der Träume». Sur le SUISAblog, vous trouvez l'entretien avec Balz Bachmann dans son intégralité.

Balz Bachmann, comment en êtes-vous arrivé à créer la musique du film documentaire de Wilfried Meichtry «Bis ans Ende der Träume»?

Balz Bachmann: il s'agissait de ma première collaboration avec Wilfried Meichtry, qui débutait en tant que réalisateur. Jusqu'ici, cet historien de formation avait travaillé, dans le domaine du cinéma, uniquement en tant que scénariste. Nous sommes entrés en dis-

cussion lors des Journées de Soleure et avons parlé de ce projet de film, et également de la possibilité d'une collaboration. Après d'autres entretiens avec des personnes impliquées dans le projet, j'ai reçu le scénario. Après l'avoir lu, j'en ai discuté avec Wilfried Meichtry, le producteur Urs Schnell (DokLab SARL, Berne) et la monteuse Annette Brüttsch. (mg)

ARTICLE COMPLET suisablog.ch/fr/fondation-suisa

Balz Bachmann a étudié la contrebasse à la Swiss Jazz School. Depuis 1997, il est compositeur professionnel pour des longs-métrages et films documentaires.



PHOTO: PATRICK HARI

Edition SUISA, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique

Rédacteur en chef Manu Leuenberger (lem)
Comité de rédaction Jean-Pierre Mathez, Markus Ganz (mg), Vincent Salvadé (vs), Martin Korrodi (kom), Claudia Kempf (ck), Dora Zeller (dz), Irène Philipp Ziebold (ip)
Traductions Yves Schmutz, Supertext AG

Design www.crafft.ch

Impression Schellenberg Druck AG, Pfäffikon

Tirage 9430 ex.

